

Arrondissement de PRIVAS

MAIRIE DE SAINT-JUST D'ARDECHE (07700)**CONSEIL MUNICIPAL****MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Convocation du 24 janvier 2018.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 31 janvier 2018 à 18 heures

Le Maire,
Pierre-Louis RIVIER.

PROCES VERBAL SEANCE DU 31 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix huit
En exercice: 18	le trente et un janvier à 18 heures,
Présents : 11	le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JUST D'ARDECHE,
Votants : 16	dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie,
	sous la présidence de Monsieur Pierre-Louis RIVIER, Maire.

PRESENTS : Pierre-Louis RIVIER, Maire, Patrick BOTTARO, Isabelle ROSIN, Jérôme PRADIER LAGET, Céline FOREST, Frédéric MAURICE, Adjoints.
Mickaël ROBERT, Eliane ROUDIER, David ANDRE, Jean-François ROCHE, José ORENES LERMA

ABSENTS EXCUSES : Philippe MONFORT-MOROS (procuration à Eliane ROUDIER), Marlène ALVES (procuration à Patrick BOTTARO), Julie GERARD (procuration à Jérôme PRADIER), Jocelyne COMBALUZIER (procuration à José ORENES), Brigitte PUJUGUET-GUIGUE (procuration à Jean-François ROCHE)

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Jérôme PRADIER en qualité de secrétaire de séance.

En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Sandra ETIENNE, Secrétaire de mairie, qui assistera à la séance, mais sans participer à la délibération.

Il est donné lecture des délibérations prises lors de la séance du 12 décembre 2017.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.



Objet : Choix des attributaires pour le marché de travaux de la maison des associations et des services au public

La commune de Saint Just d'Ardèche a mandaté le SDEA pour la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération.

Suite à la délibération du 12/12/2017, Le SDEA a consulté pour les lots 3; 7; 9; 10; 11

Le retour des offres était prévu le 18/12/2017

Suite à l'analyse des propositions par le groupement de maîtrise d'œuvre et le SDEA, il est proposé au conseil municipal de :

Retenir pour le **Lot 3 CHARPENTE COUVERTURE**
VR CONSTRUCTIONS BOIS 26740 LES TOURETTES
Pour un montant de 46 453.75 € HT

Retenir pour le **Lot 7 MENUISERIES INTERIEURES**
MENUISERIE REYNAUD 07700 BOURG ST ANDEOL
Pour un montant de 51 089 € HT (base et variante obligatoire)

Retenir pour le **Lot 9 SERRURERIE ET CHARPENTE METALLIQUE**
SA GIRAUD DELAY 07210 ALISSAS
Pour un montant de 87 545.00 € HT

Retenir pour le **Lot 10 CHAUFFAGE PLOMBERIE**
EDRELEC 26 PORTES LES VALENCE
Pour un montant de 52 433.19 € HT

Retenir pour le **Lot 11 ELECTRICITE**
VAL ENERGIE 07700 BOURG SAINT ANDEOL
Pour un montant de 39 000 € HT

Après en avoir délibéré et statué, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Valide le classement des offres et le choix des attributaires des lots ci-dessus
- Mandate le SDEA pour informer les candidats non retenus et les candidats retenus
- Autorise le SDEA à signer les marchés de travaux, ainsi que toutes les pièces afférentes, des lots 3; 7; 9; 10; 11 aux conditions ci-dessus.

Objet : Subvention exceptionnelle à la Cascade « du Cirque dans la cour »

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de la Cascade le sollicitant pour une subvention exceptionnelle de 1.000 € pour la pérennisation du projet « Cirque dans la cour » en 2018.

C'est une action en direction de la jeunesse de notre territoire qui propose une forme artistique de qualité, dans le domaine des arts du cirque.

« Du cirque dans la cour » est un événement à destination d'un public scolaire et familial intergénérationnel. Un spectacle qui circule dans les écoles primaires de la Communauté de Communes. Une rencontre à la sortie de l'école où parents, enfants, enseignants et visiteurs sont assis sur le même banc.

Il rappelle que l'année précédente, le spectacle avait rassemblé un public nombreux au sein de l'école. Il propose de pérenniser le concept.

Le financement de ces manifestations, d'un montant de 10.000 € se feraient en partie par des subventions reçues de la Communauté de Communes et des communes constituant la Communauté. L'EPCI subventionnerait à hauteur de 4.000

€. Il manquerait 6.000 € à répartir entre 7 communes, hors Bourg Saint Andéol qui finance déjà à hauteur de 5.000 €.

Les communes sollicitées sont d'accord pour subventionner chacune à hauteur de 1.000 € ces manifestations de la Cascade. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € à la Cascade pour l'animation « Cirque dans la cour »
- DIT que les crédits seront pris sur le budget 2018

Objet : Participation 2018 aux coopératives scolaires de l'Ecole Publique

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la gestion des fournitures scolaires et des activités extrascolaires est confiée directement à la coopérative scolaire de chaque classe. Il propose de voter les forfaits budgétaires 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer pour les activités extrascolaires, sur la base d'un effectif constaté de 148 élèves en septembre 2017, une somme globale de 5.032 € pour l'ensemble de l'établissement scolaire public soit 34 € par enfant,
- d'attribuer pour les fournitures scolaires une somme de 39 € par élève, pour un effectif prévisionnel de 150 élèves (soit une somme globale d'environ 5.850 €).

Objet : Participation 2018 aux frais de fonctionnement de l'Ecole privée saint Joseph

Monsieur le Maire soumet au Conseil la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée.

Il présente un état des dépenses de fonctionnement de l'école publique au titre de l'exercice budgétaire 2017 pour tout ce qui concerne les frais liés à la maintenance et au fonctionnement des bâtiments. Ces dépenses se sont élevées à la somme de 29.406,41 €.

Comme cela se fait depuis des années, la commune a opté pour inclure dans ce calcul les frais de personnel qui interviennent dans les classes. Il précise que sont prises en compte les charges de 2 ATSEM 1/2 soit en tout 58.245,14 €. Au total les frais s'élèvent à 87.651,55 €.

Cela donne un coût moyen de 592,24 € par élève, sur la base de 148 élèves comptabilisés à la rentrée scolaire 2017.

Le Conseil Municipal, considérant l'effectif Saint-Justois de l'école privée à la rentrée scolaire 2017, de 37 élèves, à l'unanimité :

- fixe la participation communale aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée pour l'année 2018 à la somme de 21.912,88 € (592,24 € x 37).
- accorde une subvention de 1.258 € au titre de la participation aux activités extrascolaires.

Objet : Tarifs 2018 droits d'occupation domaine public

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de déterminer pour l'année 2018 le montant des droits pour occupation du domaine public et redevances diverses.

Après examen et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE le montant des redevances et droits divers pour l'année 2018 ainsi qu'il suit à la majorité:

*droits de place

- Bar-Hôtel-Restaurant de la Tour = **1.100,00 €** (du 1^{er} avril au 30 septembre)
- Guinguettes à la plage = **500,00 €** pour la période estivale, **700 €** à l'année
- Taxis = **100,00 €** par emplacement
- Tabac Presse pour les bouteilles de gaz = **30 €**
- Commerçants ambulants, camions outillage ...
 - Par ml sans branchement électrique = **1,50 €** par jour
 - Par ml avec branchement électrique = **2,00 €** par jour

-*location salle municipale

- Salle de la Ferme avant rénovation totale :
 - Associations de St-Just = **150 €** (avec franchise annuelle de 2 manifestations)
 - Particuliers domiciliés à St-Just = **200 €**
 - Associations extérieures = **300 €**

Une autre délibération sera prise après la rénovation de la salle la ferme pour fixer le tarif de location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Pierre-Louis RIVIER

